

12) 4<sup>e</sup>) APPROBATION des DEPENSES Pour abonnements à DIVERSES PUBLICATIONS de la METROPOLE

Le Maire donne lecture des rapports.

(W)

Saint-Denis, le 19 Février 1953

sousmis à l'approbation

M. le Prefet

Denis le 12 Mars 1953

Le Secrétaire Général

Chief de l'<sup>en</sup> délégué

signé: Gavorini

Mesdames,

Messieurs,

Des abonnements à diverses publications de la Métropole ont été reçus à la Mairie, pendant les années 1950 - 1951, savoir:

Bulletin des arrêts de la cour de cassation (chambres civiles): 1 abonnement ..... 1.750 Frs CFA

Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur et Bulletin Anoté des Lois et Décrets: 1 abonnement ..... 350 Frs CFA

Revue Administrative: 4 abonnements ..... 3.400 Frs CFA

La Vie de France et de l'Union Française: 4 abonnements ..... 2.000 Frs CFA

L'Association des Maires de France: 1 abonnement .. 3.609 Frs CFA

Pour pouvoir les liquider, je vous demande de bien vouloir approuver la dépense./.

Le 1er Adjt ff. de Maire,  
Signé: VAILLON HOARAU.

b)

Saint-Venix, le 19 Février 1953

Mesdames,

Messieurs,

Des abonnements ont été servis aux Mairies de Saint-Venix et de Ste-Cletilde pendant l'année 1951, savoir:

2 abonnements à la Vie Communale et Départementale de Paris ..	616 Rs
2 abonnements au Journal "La Démocratie" à 660 Rs .....	1.320 Rs
2 abonnements au Journal le Progrès:	
(1.040 + 1080) .....	2.120 Rs
2 abonnements au Journal Le Peuple à 1.040 Rs .....	2.080 Rs
1 abonnement au Journal le Cri du Peuple .....	500 Rs

et pendant l'année 1952:

2 abonnements à la Vie Communale et Départementale de Paris ..	810 Rs
5 abonnements au Recueil des Actes Administratifs du Département 1951 .....	4.300 Rs
2 abonnements au Journal la Démocratie à 800 Rs .....	1.600 Rs
2 abonnements au Journal Le Peuple	
1 semestre 600 x 2 = 1.200	
1 semestre 600 x 2 = <u>1.200</u>	2.400 Rs
2 abonnements au Journal Le Progrès à 1.200 Rs .....	2.400 Rs
1 abonnement au Journal Le Cri du Peuple .....	600 Rs

Je vous demande de bien vouloir approuver ces dépenses.

Le 1er Adjoint ff. de Maire  
Signé: VALLOM HOARAU.

Les dépenses mentionnées dans les deux rapports ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

Il est soumis à l'approbation

Mouvement le P refet

Deuis le 12 Mars 1953

P. le Secrétaire Général

Chef de Bureau d'A.

(Approuvé)  
H Paris le 13 Mars 1953  
P. le P refet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Aprovi Chasteauneuf